



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un an de partenariat avec France Victimes : un dispositif d'écoute opérationnel et utile

Paris, 5 mars 2026

Un an après : quel bilan ?

Le 6 mars 2025, la [Fédération protestante de France](#) (FPF) et [France Victimes](#) signaient [une convention](#) afin d'offrir un cadre d'écoute indépendant, professionnel aux personnes confrontées à des situations de violences ou d'abus au sein des Églises, communautés, œuvres ou mouvements protestants.

Douze mois plus tard, la FPF rend public le bilan de cette première année de fonctionnement. Entre le 7 mars 2025 et le 15 février 2026, 61 appels ont été reçus sur la ligne dédiée, dont **28 concernaient des situations de victimes**. En moyenne, tous les quinze jours, une personne a sollicité le dispositif pour une situation de violence, **parmi lesquelles 9 cas de violences sexuelles, intra ou extra-conjugales**, représentant 26 % des faits recensés.

Ces chiffres ne constituent pas une enquête sur l'ampleur des violences dans le protestantisme. Ils reflètent uniquement les situations portées à la connaissance du dispositif au cours de cette première année. Ils montrent néanmoins que la ligne est identifiée, utilisée et qu'elle répond à un besoin réel.

Comment cela fonctionne-t-il concrètement ?

Le dispositif repose sur un principe simple. **Une première écoute téléphonique** est assurée par des professionnels de France Victimes afin de permettre à la personne d'exposer sa situation, de clarifier ses besoins et d'être reconnue dans sa parole. Si elle le souhaite, elle peut ensuite être **orientée vers une association d'aide aux victimes** de son département pour un accompagnement gratuit, juridique, psychologique ou social. Même lorsqu'aucune démarche n'est engagée ensuite, l'espace d'écoute constitue souvent une étape déterminante. Par ailleurs, sur le souhait de la victime, un signalement peut être transmis à la FPF pour engager les mesures de protection préconisées par le référentiel adopté par l'AG de la FPF.

Un chiffre modeste : faut-il s'en inquiéter ?

Le nombre d'appels peut paraître limité. Cette donnée doit être interprétée avec prudence. Il s'agit de la première année d'existence du dispositif ; la culture du signalement reste fragile ; certaines personnes hésitent à engager des démarches ; enfin, une part significative des faits signalés remontent à plus d'un an. Seule une observation dans la durée permettra d'en apprécier pleinement la portée.

Chaque situation demeure cependant significative.

La FPF encourage ses membres à diffuser ce numéro : **01 80 52 33 89**

Au-delà de la ligne d'écoute, une stratégie globale de responsabilité.

Ce partenariat s'inscrit dans une politique plus large de prévention et de responsabilité. La FPF a engagé une [coopération avec la MIVILUDES](#), développé des actions de formation et publié un ouvrage de sensibilisation. Un référentiel ainsi qu'un protocole de gestion des signalements ont été élaborés. Un référentiel sur les violences sexuelles et spirituelles a été adopté en AG et est en cours de transcription dans les règlements de chaque Église membre. Il établit une procédure claire en cas de plainte envers une personne en situation de responsabilité ecclésiale avec suspension à caractère provisoire en attendant la décision de justice.

Un code de déontologie est actuellement en cours de rédaction.

Ce premier bilan confirme l'utilité d'un dispositif externe, professionnel et accessible. La Fédération protestante de France entend poursuivre ce partenariat dans la durée afin de contribuer à une culture ecclésiale plus sûre, plus responsable et plus attentive aux personnes.

Pasteur Christian Krieger,
Président de la Fédération protestante de France

Contact presse :

Fédération Protestante de France – *Juliette Angeletti*

juliette.angeletti@federationprotestante.org – 07 77 23 16 77